



HAL
open science

Introduction

Lucien Jaume, Alain Laquière

► **To cite this version:**

Lucien Jaume, Alain Laquière. Introduction. Les Cahiers du CEVIPOF, CEVIPOF, Sciences Po, 2005, pp.3 - 4. hal-03458916

HAL Id: hal-03458916

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03458916>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION :

LUCIEN JAUME ET ALAIN LAQUIÈZE

Les quatre contributions qui sont présentées ici ont pour point commun de se référer à un texte 1) relativement bref, 2) riche en pensée ou en concepts politiques, 3) intervenant dans une conjoncture historique déterminée : le pouvoir des Médicis à Florence dans une période cruciale, la fin de la Constituante sous la Révolution française, un moment important de la monarchie de Juillet, la période qui précède la marche sur Rome de Mussolini. Dans ces quatre cas, il s'agit d'un exercice d'*interprétation* conduit sur un texte que l'on peut caractériser comme « texte d'intervention politique ». Soit les propos à analyser sont prononcés par un orateur et transcrits ensuite (Le Chapelier en 1791, Casimir Périer en 1831, Mussolini en septembre 1922)¹, soit ils ont été écrits posément par un auteur, pour influencer sur un lecteur jugé de grande importance (Machiavel écrit au pape Léon X, à l'intention du cardinal Jules de Médicis).

Les quatre auteurs de ces analyses ont considéré que le sens du texte n'était pas immédiatement clair ni simple, qu'il fallait restituer, pour une compréhension complète, la stratégie déployée par l'intervenant, le contexte historique, mais aussi prêter attention à l'écriture, la sémantique, les formes de rhétorique.

Pourquoi une telle façon d'aborder le politique, ou l'histoire du politique ? Ces quatre contributions font partie d'un travail collectif mené au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) en 2003-2004 et 2004-2005, au sein du groupe de recherches intitulé « Les controverses politiques et institutionnelles : questions de méthodes ».

Par « controverses » nous entendions non pas les débats autour d'une doctrine ou sur une philosophie politique, mais la façon dont s'exprime une pensée *au sein de la société concernée*, à un moment donné, par le prisme de ses porte parole (institutionnels ou non). Notre propos est donc de saisir la pensée politique dans sa vitalité même, en train de se créer, dans le dialogue, la réplique ou la polémique.

Ce séminaire concerne donc l'histoire des idées politiques et tente d'en renouveler le contenu ainsi que l'approche. Il ne s'agit en effet ni de l'histoire des courants de pensée (du type « Le libéralisme de la Réforme à nos jours »), ni d'une histoire des grandes œuvres qui ont marqué leur temps (comme le *Contrat social* ou le *Manifeste communiste*) ; ni non plus d'une histoire de la philosophie politique ou des problèmes traités par la philosophie politique (la démocratie, la souveraineté, les théories de la justice). Notre projet a consisté à partir de *questions de méthode* éprouvées de façon concrète², c'est-à-dire sur des textes ayant une teneur à la fois théorique et pratique. Ces questions de méthode ouvraient à une discussion riche (qui se poursuit actuellement) car le séminaire est composé de personnes appartenant à des disciplines différentes : juristes, littéraires, historiens, philosophes, politistes. Chaque membre du séminaire est tour à tour invité à choisir un « texte d'intervention politique », à le présenter à la communauté, à expliquer l'axe d'interprétation choisi, à justifier les raisons de ce choix. L'expérience a montré que, dans la forme et dans le fond, dans les méthodes ainsi confrontées et dans les extraits analysés, le choix de ce qui est « restreint » (peu de pages étudiées, un moment historique très ponctuel) conduit à s'élever à des enseignements plus généraux et plus théoriques.

1. Généralement le discours a d'abord été écrit ; c'était l'usage sous la Révolution et durant la monarchie de Juillet. La différence est donc relative, mais le type de *public* envisagé est une contrainte d'expression, directe, pour le rédacteur.

2. On pourra voir que chacune des contributions de ce dossier présente des questions et des propositions dans l'approche du texte choisi.

Bref, lorsqu'il est judicieusement choisi, un texte bref et dense, un texte « de circonstance », peut agir comme une véritable loupe grossissante pour la culture politique, les catégories majeures et les clivages essentiels dans une société donnée. Or, c'est là aussi que prend corps la pensée politique, et pas seulement chez les théoriciens spéculatifs (dont il ne s'agit pas, par ailleurs, de nier l'intérêt).

Les contributions que nous avons retenues ici témoignent, nous semble-t-il, de la possibilité d'un renouvellement dans l'Histoire de la pensée politique, si l'on fonde cette dernière sur le *document*, sur un certain type de matériau historique. Analyser la controverse en train de se dérouler (ce que R. Koselleck a appelé « le combat sémantique »), c'est, d'une part, observer les rapports entre la pensée et l'action, et, d'autre part, saisir le politique dans son mouvement et sa vie. Cette expérience, que nous espérons poursuivre au-delà de cette année, est issue de la coopération entre disciplines différentes³ et de la richesse, ainsi que de la liberté de propos qui ont nourri nos débats : à tous ces titres, nous devons, en tant qu'animateurs du séminaire, remercier tous les participants. Nous accueillerons avec plaisir les suggestions à venir qui pourront nous être faites.

3. Pour les quatre contributions ici présentes : un historien du droit, un juriste de droit public, un philosophe, un politiste de formation philosophique.